



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GENERALE

ITTC(XIV)/13  
19 mai 1993

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

QUATORZIEME SESSION  
11 - 19 mai 1993  
Kuala Lumpur, Malaisie

DECISION 6(XIV)

GESTION FINANCIERE DU BUDGET ADMINISTRATIF 1993

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant le Chapitre 1 du Règlement financier et du Règlement relatif aux projets,

Rappelant en outre la Décision 7(XIII) créant le compte de fonds de roulement,

Notant avec préoccupation l'actuel montant total des contributions des Membres reçues au titre du budget administratif 1993,

Prenant acte de ce que, en dépit des économies réalisées, le montant estimé des dépenses pour l'exercice courant dépasse le revenu total projeté,

Autorise le Directeur exécutif à utiliser la somme de 250 000 \$EU du compte de fonds de roulement aux fins de combler le manque de fonds anticipé dans le financement du programme de travail annuel pour 1993,

Prie les Membres de verser dans les meilleurs délais la totalité de leurs contributions au budget administratif pour l'année 1993 et tous les arriérés dus au titre des années précédentes, cela afin de prévenir l'érosion de l'épargne de l'Organisation par un affaiblissement du compte de fonds de roulement.